

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Lundi 4 juin 2018 au siège de la Fédération**

**Membres :**

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*titulaire du pouvoir de Christian DUME*) ;  
Représentants FFHB : Olivier KRUMBHOLZ, *sélectionneur France A (titulaire du pouvoir de Philippe BANA après le départ de celui-ci)* ; Philippe BANA, *DTN (en partie)* ;  
Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand (titulaire du pouvoir de Yves GUERIN)* ; Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ; Perrine PAUL, *Toulon St Cyr* ;  
Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;  
Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

**Invités présents :**

Représentants FFHB : François GARCIA, *DNA* ;  
Représentant des arbitres : Olivier BUY ;  
UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ;  
7Master : Thibaut DAGORNE ;  
Salariées FFHB/LFH : Marie PUECH et Cécile MANTEL

**Membres excusés :**

Philippe BANA, *DTN* ; Christian DUME, *président de la CNCG* ; Yves GUERIN, *Chambray* ; Maria BALS, *représentante des joueuses* ;

**Invités excusés :**

Éric BARADAT ; Sébastien GARDILLOU ; Jean-Pierre FEUILLAN ; Stéphanie NTSAMA-AKOA ; Frédéric VIGNIER, *Celles sur Belle, représentant des clubs D2F-VAP*.

La réunion est ouverte à 10h10 au siège de la FFHB.

En ouverture, Nodjialem MYARO précise que, comme pour l'UCPD1F dont le secrétaire, Olivier GEBELIN, est invité permanent du CoDir et de l'assemblée de la LFH, Thibaut DAGORNE (7Master) et Benoît HENRY (AJPH) seront également désormais invités aux réunions de la LFH.

Compte tenu de la disponibilité limitée de Philippe BANA, Nodjialem MYARO propose de débiter la réunion par le point relatif au Beachhandball.

**I/ Beachhandball**

Philippe BANA rappelle les enjeux d'universalité autour de cette pratique compétitive susceptible d'entrer aux JO de 2024, et expose la philosophie de la Fédération :

- Co-construire avec les clubs un cadre propice au développement de l'activité des équipes de France de beachhandball, avec un accompagnement réciproque (cf le soutien fédéral récent pour qu'une cinquantaine d'entraîneurs professionnels français bénéficient du diplôme Mastercoach de l'EHF),
- Optimiser les périodes internationales pour peser le moins possible sur la préparation des clubs (malgré, cette année, le décalage du Mondial à la demande des russes),
- Mettre en place une sécurité juridique pour les athlètes sélectionnées (couverture assurance notamment) identique aux EDF indoor,
- Constituer une sélection Senior avec environ les 2/3 de joueuses de LFH,
- Travailler à un dispositif d'accompagnement financier pour les clubs libérant les joueuses sélectionnées.

Il a pris acte de la posture de certains clubs demandant à leurs joueuses de décliner la sélection et rappelle que la réglementation de l'IHF prévoit une suspension pouvant aller jusqu'à 6 mois pour les clubs refusant de libérer une joueuse sélectionnée en équipe nationale.

Questionnés par Olivier KRUMBHOLZ, Gérard JUIN et Thierry WEIZMAN précisent que la pratique beach est plutôt moins accidentogène que celle indoor et que les microtraumatismes concernent majoritairement les membres inférieurs.

## II/ Approbation des PV des réunions du Comité de direction des 8 février et 17 avril 2018

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés, avec la modification suivante dans le PV du 17/4/2018, sollicitée par Thierry WEIZMAN : au dernier alinéa du point 5) des questions diverses, la dernière phrase est complétée par « *A l'unanimité les présidents de clubs, **sauf Metz**, ont refusé cette demande, qui ne sera donc pas présentée à la COC fédérale (instance gestionnaire de la coupe de France).* ».

## III/ Proposition de plan de communication de la LFH pour 2018-19

Le document de travail, élaboré par Marie PUECH et diffusé à l'ensemble des membres et invités du CoDir en amont de la réunion, n'appelle aucune remarque particulière des personnes présentes.

Dès lors, les 3 axes de communication centraux proposés (saison des 10 ans de la LFH avec, notamment, création d'un logo spécifique ; retour des internationales françaises dans le championnat LFH ; l'Euro de décembre 2018 comme levier pour la LFH) sont validés à l'unanimité.

Ce plan de communication sera présenté aux chargés de communication des clubs lors du séminaire communication / marketing organisé les 19 et 20 juin prochains (cf 2<sup>e</sup> question diverse plus bas).

## IV/ Etat des lieux et réflexions marketing

Deux documents ont été diffusés en amont de la réunion :

- Proposition de partenariat spécifique LFH – Lidl,
- Proposition de partenariat transversal FFHB – LFH – magazine Les Sportives.

Au regard de l'importance du sujet, notamment sur le périmètre et l'exclusivité demandés par Lidl, l'ensemble du point Marketing est reporté à l'assemblée générale de la LFH du 28 juin.

## V/ Propositions d'évolutions réglementaires pour 2018-19

Cécile MANTEL présente les modifications proposées dans les 3 règlements de la LFH, qui ont été diffusées aux membres et invités du CoDir, avec des explications sous forme de commentaires.

Les principales modifications concernent :

### ➤ Règlement particulier :

- l'impossibilité pour une joueuse ayant résilié une convention de formation après le 30 avril, de pouvoir évoluer au-delà de la N1F jusqu'à la fin de la période initiale de la convention de formation,
- l'interdiction, dans la liste de l'équipe première et à compter de la saison 2019-20, des joueuses amateurs de moins de 26 ans,
- nouvelle possibilité de recruter, en cours de saison, une joueuse sous convention de formation homologuée et prêtée par un autre club,
- introduction de la grille d'opposition des playdowns,
- mise en place de dates butoir pour saisir les conclusions des matchs aller (1<sup>e</sup> août) et retour (1<sup>er</sup> décembre) du championnat FH,

### ➤ Règlement médical :

- suppression de l'obligation de produire un certificat médical d'absence de contre-indication, à partir du moment où le certificat d'aptitude spécifique pour la LFH est obligatoire pour toutes les joueuses,
- obligation pour les joueuses de la liste de l'équipe réserve des 17-22 ans de réaliser les examens médicaux renforcés, notamment en matière cardiologique, et de produire le certificat médical spécifique LFH pour pouvoir évoluer en championnat LFH (cette demande avait été souhaitée lors de l'assemblée de la LFH de juin 2017),
- précision sur les renseignements obligatoires sur FDME concernant les médecin et kiné,
- mise en place d'un protocole détaillé sur la conduite à tenir en cas de suspicion de commotion cérébrale, notamment pour la reprise d'activité sportive,
- fusion en un seul certificat médical spécifique de l'ancien certificat et de l'ancienne attestation cardio,
- mise à jour des examens médicaux obligatoires, tels que demandés par la commission médicale de la LFH lors de sa réunion du 23/3/2018,

#### ➤ Règlement marketing et communication :

- mise en place du 31/7 comme date limite à laquelle la LFH doit informer les clubs sur le volume de messages LED à mettre à disposition de la LFH,
- obligation de l'utilisation du panneau d'interview financé par la LFH lors des matchs télévisés,
- mise en place du principe d'un accès identifié pour les photographes les jours de match,
- principe de l'utilisation de la musique officielle individuelle de chaque club visiteur,
- définition d'un protocole de matchs spécifique pour les playoffs et la finale.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, les propositions de modifications sur les 3 textes sont validées à l'unanimité et seront soumises à l'adoption de l'assemblée générale de la LFH le 28 juin prochain.

Par ailleurs, Perrine PAUL interroge sur la possibilité de positionner le médecin à proximité du banc de touche si celui-ci n'est pas officiel de banc : François GARCIA confirme son accord et passera la consigne en ce sens aux délégués et arbitres. Il rappelle l'importance que le médecin d'équipe soit présent avant le coup d'envoi afin de se présenter au délégué.

Thierry WEIZMAN pose quant à lui deux réflexions :

- d'une part, l'hypothèse que les équipes réserve des clubs de LFH puissent accéder en D2F et ne soient plus limitées à la N1F comme actuellement → une telle modification réglementaire relèverait de la compétence des instances fédérales (conseil d'administration ou assemblée générale) et un vœu peut éventuellement être déposé en ce sens (via l'UPCD1F ou une ligue régionale),
- d'autre part, la possibilité de mieux protéger en playoffs les clubs les mieux classés à l'issue de la phase régulière (répartition de points dégressive, 3<sup>e</sup> match d'appui, autre ?) → le groupe de travail calendrier/compétition pourra s'emparer du sujet pour formuler des propositions.

#### **VI/ Point sur l'arbitrage**

François GARCIA dresse un rapide bilan de la saison 2017-18 :

- Plusieurs dérives constatées sur la gestion des tables de marque,
- Une fin de saison compliquée en LNH, avec des prises de paroles publiques contestables de certains joueurs,
- Un courriel sévère adressé à la LFH par Maria BALS au nom de l'AJPH,
- La gestion, par le DNA, d'un choc des générations dans le Groupe 1 (les arbitres ont entre 23 et 58 ans),
- Tous les binômes du G1 ont arbitré en LFH, le nombre de rencontres par binôme allant de 4 à 15.

Il informe également des travaux menés avec la CCA et la DTN pour la construction d'un PPF de l'arbitrage, qui devrait permettre d'intégrer 6 binômes supplémentaires (via le groupe pré-élite) pour officier dans le secteur professionnel.

Enfin, il précise que le projet de professionnalisation de l'arbitrage se poursuit, avec l'objectif de disposer de 2 binômes professionnels, sous le statut de travailleurs indépendants, à horizon septembre 2019.

Olivier KRUMBHOLZ s'interroge sur l'investissement des arbitres selon qu'ils officient en LNH ou en LFH et Christophe MARECHAL regrette que le niveau de l'arbitrage n'ait pas suffisamment progressé.

Olivier BUY répond qu'il est actuellement plus difficile d'officier en LFH qu'en LNH, même si l'environnement est plus pesant dans le secteur masculin. Il reconnaît également que les arbitres sont sans doute encore trop tolérants avec les entraîneurs professionnels de LNH, en comparaison par exemple avec ce qui existe en coupes d'Europe.

En conclusion, Nodjialem MYARO insiste sur le soin à porter, par tous les acteurs, à l'amélioration de la communication entre les arbitres et les joueuses. Elle souhaite qu'une ou plusieurs représentantes des joueuses professionnelles de LFH puissent être invitées au stage de mi-saison des arbitres, afin que l'échange puisse avoir lieu « à froid ».

#### **VII/ Projet d'autonomisation**

Nodjialem MYARO évoque les travaux en cours au sein du groupe de travail, notamment autour de la gouvernance et du budget. Elle précise que le sens donné au projet d'autonomie par l'ensemble des présidents de clubs LFH, à travers leurs objectifs et leurs envies, est un élément central qui devra être formalisé par l'UPCD1F.

A cet égard, Olivier GEBELIN précise que deux groupes de travail ont été créés au sein de l'UPCD1F : l'un pour la révision des statuts de l'Union, l'autre pour le recrutement envisagé d'un salarié, avec un point d'étape prévu lors de la prochaine réunion de l'UPCD1F le 27 juin.

Nodjialem MYARO rappelle qu'elle a écrit le 23 mai aux présidents de clubs sur le calendrier institutionnel évoqué lors d'une conférence téléphonique tenue, après l'assemblée fédérale d'avril, avec le président de la Fédération et Perrine PAUL (Jean-Marie SIFRE avait également été invité) et sur les réflexions à avoir concernant le dossier « droits médias ».

### VIII/ Questions diverses

#### 1) Coupes d'Europe 2018-19

Cécile MANTEL rappelle les principales dates fixées par l'EHF et communiquées aux clubs pour les inscriptions en Ligue des Champions et Coupe EHF 2018-19, y compris pour les demandes de place(s) additionnelle(s).

Par ailleurs, Thibaut DAGORNE propose qu'une information soit faite lors d'une prochaine réunion LFH sur la réforme des coupes d'Europe à horizon 2010-21.

#### 2) Séminaire communication / marketing des 19 et 20 juin

Marie PUECH présente l'ordre du jour (Communication le lundi 19/6 et Marketing le mardi 20/6) et les intervenants sollicités (Bertrand Delhomme pour la communication digitale LFH ; Audrey Tort pour la communication du CO Euro ; agence Sport Market pour la gestion des réseaux sociaux ; FC Nantes pour la stratégie digitale d'un club de football professionnel ; Jean-Raphaël Gaitey pour La Poste ; Infront pour la prospection marketing).

A date, 7 clubs de LFH et 1 de D2F-VAP ont confirmé leur présence.

Par ailleurs, un bilan des diffusions TV de la saison 2017-18 est présenté, avec 49 retransmissions au total dont 36 sur des chaînes nationales :

- sur beIN Sports : 14 matchs de championnat LFH (9 en saison régulière et 5 en playoffs) et 20 de ligue des champions,
- sur la chaîne l'Equipe : 2 matchs de coupe de France,
- sur les TV locales : 10 matchs de championnats LFH (avec l'accord de beIN) et 3 de coupe EHF.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 13h30.



Nodjialem MYARO  
Présidente de la LFH